



ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑎᑕᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 188^e RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 25 et 26 mai 2026

LIEU : Édifice Marie-Guyart, Complexe G, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett,

Minnie Grey

Theresa Chemaganish (par vidéoconférence le 25 mai)

Nommés par le gouvernement du Canada

Claude Péloquin (par vidéoconférence les 25 et 26 mai)

Pierre-Yves Gagnon, président

Nommés par le gouvernement du Québec

André-Anne Gagnon

Jasmin Bergeron, vice-président

Paule Halley

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea

Analyste de la législation environnementale

Christine Lambert

EST ABSENTE :

Marie-Noëlle Fournier, membre nommée par le gouvernement du Canada

INVITÉS :

Véronique St-Onge, consultante à l'ARK

Frédéric Guay, administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ

Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique, MELCCFP

Terence Hubbard, administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ

Elisabeth Gill, directrice régionale, région du Québec, AEIC

Mélissa Gagnon, directrice générale adjointe — Évaluation environnementale et stratégique, MELCCFP

OBSERVATEURS :

Billy Shecanapish, agent de l'environnement, NNK

Lindsay Richardson, chargée de projet, NNK

Philippe Leblanc-Rochette, coordonnateur en environnement, Société Makivvik

Louis-Joseph Drapeau, analyste en environnement, CCEBJ

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 188^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) commence à 9 h le 25 mai 2026 dans les bureaux de Québec du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). La réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption des procès-verbaux des 185^e, 186^e et 187^e réunions

L'adoption des procès-verbaux des 185^e et 186^e réunions est reportée à une date ultérieure.

3. Administration

a) Budget

- i. Rapport des dépenses pour la période allant de février à avril 2026

Le rapport des dépenses pour la période allant de février à avril 2026 est examiné.

- ii. Budget de fonctionnement de l'exercice 2026-2027

Le financement pour le budget de fonctionnement de l'exercice 2026-2027 a été reçu le 7 mai 2026. Les membres remercient les administrateurs pour le traitement rapide du financement. Par ailleurs, le secrétariat a été informé que le MELCCFP avait l'intention de mettre à jour l'entente administrative entre le MELCCFP et le CCEK concernant le maintien et le fonctionnement de son secrétariat, datant de 2005, et de modifier certains critères d'application pour le prochain exercice financier. De plus amples renseignements seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

b) Membres

À l'heure actuelle, l'ARK n'a pas encore remboursé au CCEK les frais de déplacement de ses membres pour la 184^e réunion du Comité. Cette question sera portée à l'attention du directeur général de l'ARK.

Action

- Transmettre une lettre au directeur général de l'ARK afin de porter cette question à son attention et demander qu'une entente de remboursement pour les déplacements des membres nommés par l'ARK soit élaborée.

c) Secrétariat

Le recrutement du remplaçant du secrétaire, qui a quitté son poste, est discuté. Le budget associé à la restructuration des postes au sein du personnel est également présenté.

d) Communications

i. 2001—2026 : rétrospective de 25 ans

La rétrospective de 25 ans du CCEK, 2001-2026, a été adoptée le 12 mai 2026 et distribuée aux divers organismes partenaires le 22 mai 2026.

i. Rapport annuel 2025-2026

Le rapport annuel 2025-2026 est adopté. Il sera transmis aux administrateurs du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) d'ici le 30 juin 2026. Il sera par la suite publié sur le site Web du CCEK et distribué aux partenaires régionaux et gouvernementaux du Comité.

e) Dossiers actifs depuis la 187^e réunion, correspondance et gestion interne

Les membres passent en revue le tableau montrant l'état d'avancement des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion et la liste de la correspondance qui sera publiée sur le site Web.

4. Gestion des matières résiduelles

a) Présentation : Optimisation de l'emballage des produits expédiés au Nunavik, ARK

M^{me} Véronique St-Onge, consultante pour l'ARK, présente les résultats d'une étude sur l'optimisation de l'emballage de produits expédiés au Nunavik. L'étude a été réalisée conformément à la mesure n° 14 du Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027 de l'ARK, laquelle propose des mesures visant à réduire la quantité d'emballage des produits expédiés au Nunavik. L'étude a été conçue dans le but d'évaluer les quantités et les types de déchets d'emballage dans les lieux d'enfouissement du Nunavik.

Les résultats indiquent que le principal facteur pour déterminer les types et les quantités d'emballage utilisés est le coût par rapport au volume et au poids. D'autres discussions avec divers fournisseurs et organismes régionaux sont prévues, à la suite desquelles des recommandations ainsi qu'une stratégie pour orienter la suite de l'étude seront élaborées.

b) Brûlage à ciel ouvert

La lettre reçue le 10 février 2026 du sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques en milieu terrestre et du développement durable (MELCCFP) et de la directrice nationale de la santé publique et sous-ministre adjointe à la prévention et à la santé publique (ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS]) est discutée. Il s'agit d'une réponse à la lettre du CCEK datée du 17 décembre 2025 proposant la création d'un groupe de travail afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le brûlage à ciel ouvert des matières résiduelles dans les lieux d'enfouissement en milieu nordique. Dans la lettre reçue du gouvernement, les auteurs reconnaissent les

préoccupations du CCEK et recommandent que des représentants du MSSS ainsi que de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik participent à la prochaine réunion du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik, où cette question pourrait être examinée plus en profondeur.

Le secrétariat du CCEK a communiqué avec les représentants de l'ARK et du MELCCFP après la réunion afin d'organiser la prochaine réunion du groupe de travail, laquelle aura lieu le 10 juin 2026.

- c) Modifications du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles

Le MELCCFP a publié, le 20 mars 2026, une position administrative ministérielle concernant le report de la mise en œuvre de certaines obligations prévues au Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles dans les communautés du Nunavik. Cette position découle d'une discussion entre l'ARK et le MELCCFP, à la suite de laquelle l'ARK a transmis ses observations dans une lettre datée du 20 janvier 2026. À l'heure actuelle, les modifications correspondantes au Règlement n'ont pas encore été publiées.

5. Rencontre avec l'administrateur provincial

Les membres rencontrent M. Frédéric Guay, l'administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ, et M^{me} Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique au sein du MELCCFP.

Comme M. Guay vient d'être nommé administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ, la rencontre débute par une présentation du CCEK qui aborde les particularités du Nunavik ainsi que le mandat du Comité, les réalisations récentes et les dossiers examinés en 2025-2026. Après la présentation, il y a une discussion sur l'amélioration des communications et de la consultation du CCEK, la question de la participation en personne des membres nommés par le gouvernement du Québec aux réunions trimestrielles, la collaboration avec les comités nordiques créés en vertu de la CBJNQ, la rétrospective de 25 ans du CCEK, la demande de créer un comité directeur pour orienter le projet de nettoyage des stations radars de la ligne Mid-Canada, les activités du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik, ainsi que les enjeux liés aux sites d'exploration minière abandonnés et le projet de parc national Iluiliq. Enfin, les membres et l'administrateur discutent du poste de secrétaire exécutif et examinent l'entente de financement actuelle entre le CCEK et le MELCCFP.

6. Rencontre avec l'administrateur fédéral

Les membres rencontrent M. Terence Hubbard, administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, et M^{me} Elisabeth Gill, directrice de la région du Québec de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). La rencontre débute par une présentation des réunions du CCEK et des dossiers examinés en 2025-2026. Après la présentation, il y a une discussion sur l'amélioration des communications et de la consultation du CCEK, l'application du processus d'évaluation d'impact fédéral au Nunavik, les résultats des ateliers à l'intention des communautés du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik et la participation du CCEK à une séance d'information concernant l'examen du Règlement sur les urgences environnementales. La carte interactive disponible sur le site Web du CCEK est également présentée. Par ailleurs, le CCEK reçoit des mises à jour concernant les travaux de réhabilitation de Killiniq, le projet de nettoyage des stations

radars de la ligne Mid-Canada ainsi que le processus d'examen simplifié du gouvernement fédéral en vertu du projet de loi C-5.

7. Gestion de l'eau

a) Eau potable

Une mise à jour sur les travaux du CCEK concernant la gestion de l'eau potable au Nunavik est présentée. Une présentation à ce sujet a récemment été faite auprès de représentants de plusieurs ministères du gouvernement du Québec. Le CCEK attend toujours une réponse à la lettre transmise au Secrétaire général associé aux relations avec les Premières Nations et les Inuit et à la Sous-ministre adjointe et Directrice nationale de santé publique le 19 décembre 2025 concernant la création d'un groupe de travail sur l'eau potable au Nunavik.

Action

- **Faire un suivi de la lettre transmise par le CCEK le 19 décembre 2025**

b) Cadre réglementaire modernisé pour les milieux hydriques, y compris les zones sujettes aux inondations, et pour le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations

Un résumé des recommandations du CCEK sur le cadre réglementaire modernisé pour les milieux hydriques, y compris les zones sujettes aux inondations, et pour le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations (le régime permanent) est présenté. Dans sa forme actuelle, le régime est adapté au contexte du Québec méridional, notamment en ce qui concerne la délimitation des rives et des zones inondables. Malgré cela, l'ARK et les villages nordiques sont tenus de s'y conformer. Le CCEK a récemment communiqué avec le MELCCFP à ce sujet et est en attente d'une réponse.

8. Activités minières

a) Mise à jour sur le projet minier de terres rares du lac Strange

Le 7 avril 2026, un analyste principal en consultation de l'AEIC a communiqué avec le CCEK. Son courriel soulignait l'importance d'harmoniser le processus de consultation pour le projet minier de terres rares du lac Strange et exprimait le souhait de collaborer avec la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) afin de tenir des consultations conjointes dans les communautés de Kangiqsualujjuaq et de Kawawachikamach. L'AEIC a également exprimé son intérêt à collaborer avec le CCEK pour déterminer des stratégies visant à harmoniser les consultations menées dans le cadre des différents processus d'examen.

Une mise à jour par la Corporation foncière Qiniqtiq de Kangiqsualujjuaq sur la production de l'étude d'impact du promoteur et l'organisation des consultations dans la communauté est présentée.

b) Projet de règlement modifiant le Règlement sur les mines

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les mines a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 4 mars 2026. Le CCEK a par la suite soumis ses commentaires le 16 avril 2026. Le CCEK a notamment réitéré sa position concernant l'importance de consulter les communautés autochtones et les organismes

régionaux et de prendre en considération les impacts économiques pour les communautés du Nunavik, les courts délais pour fournir des commentaires sur les travaux d'exploration potentiels et l'accessibilité de l'information sur les projets. Le CCEK a également recommandé d'élaborer des exigences distinctes en matière de demande de permis et d'examen pour les projets miniers au Nunavik et que les parties prenantes régionales soient consultées directement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

c) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques

Un résumé de la séance d'information du MRNF tenue le 21 avril 2026 concernant le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques est présenté. Le Plan comporte quatre orientations : améliorer l'environnement d'affaires et accélérer les projets, développer l'ensemble de la chaîne de valeur des minéraux critiques et stratégiques, planifier et développer les infrastructures et les corridors logistiques stratégiques, et mobiliser les partenaires.

9. Évaluation d'impact

a) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

Le 29 mai 2025, le CCEK a transmis une lettre à la Société Makivvik concernant ses observations sur les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik. Une description des initiatives antérieures visant à mettre à jour le chapitre 23 de la CBJNQ, les enjeux liés à la participation des communautés ainsi que la pertinence des évaluations environnementales stratégiques étaient notamment soulevés. La Société Makivvik a transmis une réponse le 9 avril 2026 dans laquelle elle reconnaît les écarts entre le régime prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ et les autres processus d'évaluation. Elle propose de mettre sur pied un groupe de travail technique composé de représentants de la Société Makivvik, de l'ARK et du CCEK, chargé de formuler des recommandations pour moderniser les annexes du chapitre 23 de la CBJNQ, les normes de consultation et de participation des communautés, ainsi que l'intégration des impacts cumulatifs dans les processus d'examen régionaux. Toutefois, il est précisé qu'à la demande de Makivvik, la portée du mandat de ce groupe de travail devrait exclure la renégociation du chapitre 23.

Action

- **Communiquer avec la Société Makivvik pour confirmer l'intérêt du CCEK de participer au groupe de travail technique et d'organiser la première réunion.**

b) Mise à jour du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik

Le Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik devrait terminer, d'ici le 30 juin 2026, une version provisoire d'un rapport sur les ateliers tenus à l'intention des communautés. Par ailleurs, l'AEIC a approuvé une prolongation du financement actuellement accordé à la Société Makivvik afin de permettre au Groupe de travail de poursuivre ses activités.

c) Séance de formation concernant l'évaluation d'impact offerte à l'ARK

À la demande de l'ARK, le CCEK et la CQEK ont tenu une séance de formation à l'intention de ses employés et dirigeants les 19 et 20 mars 2026 afin de leur présenter les processus d'évaluation d'impact

applicables au Nunavik et la législation connexe, ainsi que le rôle et les mandats des différents organismes d'examen.

Pendant la séance, les dirigeants de l'ARK ont demandé que des représentants du CCEK, de la CQEK et du COFEX-Nord fassent une présentation sur leur rôle et leur mandat à une réunion ultérieure du Conseil régional de l'ARK. Le CCEK a accepté l'invitation.

d) Conférence annuelle 2026 de la International Association for Impact Assessment

Un résumé de la Conférence annuelle 2026 de la International Association for Impact Assessment qui a eu lieu à Québec du 19 au 22 mai 2026 est présenté. Les analystes du CCEK ont pris part à une discussion portant sur la rationalisation des processus d'évaluation d'impact et ont présenté une affiche sur la multiplication des processus au Nunavik. D'autres présentations et discussions dignes de mention ont porté sur les lacunes des processus d'évaluation et de prise de décision, le rôle de la planification stratégique, les mesures de suivi et d'atténuation, la rationalisation des processus par rapport au temps requis pour une participation communautaire significative, ainsi que sur les évaluations environnementales dirigées par les Autochtones.

e) Présentation : Modèle d'évaluation remanié du gouvernement fédéral, AEIC

M^{me} Elisabeth Gill, directrice de la région du Québec de l'AEIC, fait une présentation sur le modèle d'évaluation remanié du gouvernement fédéral. Le nouveau modèle vise à accroître la flexibilité concernant les descriptions ou les activités de projet, tout en soutenant les promoteurs et les communautés autochtones au moyen d'outils d'information et de programmes de financement. L'élaboration du nouveau modèle s'inscrit dans les efforts continus du gouvernement fédéral pour cerner les gains d'efficacité possibles, et il est prévu qu'il permettra d'accélérer de manière significative l'autorisation des projets. L'AEIC entend toujours consulter les peuples autochtones dès les premières étapes de la planification.

La présentation se conclut par une discussion sur la participation des peuples autochtones au processus de consultation et sur les répercussions possibles des modifications apportées par le gouvernement fédéral.

Action

- **Transmettre une lettre à l'intention de l'administrateur fédéral pour soulever les préoccupations des membres au sujet du nouveau modèle d'évaluation du gouvernement fédéral.**

f) Présentation : Modernisation de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le sud du Québec, MELCCFP

M^{me} Mélissa Gagnon, directrice générale adjointe de l'évaluation environnementale et stratégique, et M^{me} Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique, toutes deux du MELCCFP, font une présentation sur les efforts déployés récemment par le gouvernement du Québec pour moderniser la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le sud du Québec. Cette refonte vise à maximiser les retombées et à améliorer l'efficacité de la procédure en cernant les enjeux clés et en fournissant, dès le début de l'examen, une série claire d'exigences à l'intention des promoteurs concernant le contenu de leurs études d'impact.

Dans le cadre de la nouvelle procédure, le rôle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et ses pouvoirs sont renforcés. Par exemple, le BAPE peut désormais organiser des séances d'information plus tôt dans le processus et assumera un rôle consultatif en matière de consultation et de médiation. Le MELCCFP a également préparé une série de documents de référence pour la mise en œuvre de la nouvelle procédure, lesquels sont disponibles sur son site Web. La modification proposée ne s'applique qu'au sud du Québec, puisque tout changement apporté aux procédures d'évaluation d'impact au Nunavik doit être adapté aux régimes et aux structures de gouvernance existants en vertu de la CBJNQ.

10. Biodiversité et conservation

a) Projet de parc national Iluiliq

Un résumé de la lettre de l'administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ datée du 21 mai 2026 est présenté. Cette réponse faisait suite à la lettre du 15 décembre 2025 exprimant les préoccupations du CCEK concernant le retard dans la création du parc national Iluiliq en raison des enjeux liés aux limites du projet de parc. L'administrateur provincial reconnaît l'importance des objectifs de conservation du projet de parc, mais il est noté que la lettre ne répondait pas aux préoccupations spécifiques du CCEK.

Action

- **Communiquer avec l'ARK afin d'obtenir ses commentaires sur la lettre de l'administrateur provincial.**
- **Communiquer avec le MELCCFP afin de faire le suivi de l'évolution de ce dossier.**

11. Utilisation du territoire

a) Enjeux liés à l'attribution de baux fonciers au Nunavik

Le CCEK a reçu une réponse du MRNF le 12 mars 2026 à sa lettre datée du 19 décembre 2025 concernant les enjeux liés à l'attribution de baux fonciers au Nunavik. Dans sa réponse le MRNF confirme avoir reçu les commentaires du CCEK et explique que, si des modifications réglementaires devaient être apportées, les commentaires du CCEK seraient pris en considération. Compte tenu de la réponse du MRNF et de sa brièveté, les membres discutent d'autres avenues possibles pour faire valoir leurs préoccupations à ce sujet.

Action

- **Inviter un représentant du MRNF à la 190^e réunion pour discuter des préoccupations du CCEK dans ce dossier.**

b) Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire, MAMH

Le 14 mai 2026, le CCEK a transmis une lettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de la consultation en cours concernant l'Action 9.1 de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Cette action porte sur le plan de mise en œuvre de la politique, qui propose la création de groupes de discussion avec les Premières Nations et les Inuits. Dans sa lettre, le CCEK a réitéré que la priorité au Nunavik consiste à mettre à jour la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, et que tout groupe de travail national chargé d'examiner les enjeux d'aménagement du territoire avec les nations autochtones devrait inclure un groupe distinct pour le Nunavik, puisque la structure d'aménagement et la gouvernance dans la région sont définies par la CBJNQ.

12. Divers

- a) Conférence sur les régimes de protection de l'environnement et du milieu social et le régime de chasse, de pêche et de piégeage prévus dans les chapitres 22, 23 et 24 de la CBJNQ, ECCC

Un résumé de la conférence d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur les régimes de protection de l'environnement et du milieu social et le régime de chasse, de pêche et de piégeage prévus dans les chapitres 22, 23 et 24 de la CBJNQ qui a eu lieu le 25 mars 2026 à Québec est présenté. La conférence a permis de présenter aux employés du gouvernement fédéral les origines de la CBJNQ ainsi que les régimes et comités nordiques créés en vertu des chapitres 22, 23 et 24. Les analystes du CCEK ont assisté à la conférence afin de présenter les particularités du chapitre 23 de la CBJNQ.

- b) Article de la chronique verte dans le magazine *Tarralik*

Une mise à jour sur la publication des articles de la chronique verte dans les numéros 137, 138 et 139 du magazine *Tarralik* est présentée.

13. Prochaines réunions

La 190^e réunion aura lieu les 1^{er} et 2 décembre 2026 à Québec et la 191^e réunion aura lieu du 22 au 24 février 2027 à Kuujuaq.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
24 septembre 2026

Annexe — Ordre du jour de la 188^e réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux des 185^e, 186^e et 187^e réunions

3. Administration

- a) Budget
 - i. Suivi des points discutés à la 187^e réunion
 - ii. Rapport des dépenses pour la période allant de février à avril 2026
 - iii. Budget de fonctionnement de l'exercice 2026-2027
- b) Membres
- c) Secrétariat
- d) Communications
 - i. 2001—2026 : rétrospective de 25 ans
 - ii. Rapport annuel 2025-2026
- e) Dossiers actifs depuis la 187^e réunion, correspondance et gestion interne

4. Gestion des matières résiduelles

- a) Présentation : Optimisation de l'emballage des produits expédiés au Nunavik, ARK
- b) Brûlage à ciel ouvert
- c) Modifications du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles

5. Rencontre avec l'administrateur provincial

6. Rencontre avec l'administrateur fédéral

7. Gestion de l'eau

- a) Eau potable
- b) Cadre réglementaire modernisé pour les milieux hydriques, y compris les zones sujettes aux inondations, et pour le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations

8. Activités minières

- a) Mise à jour sur le projet minier de terres rares du lac Strange
- b) Projet de règlement modifiant le Règlement sur les mines
- c) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques

9. Évaluation d'impact

- a) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ
- b) Mise à jour du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik
- c) Séance de formation concernant l'évaluation d'impact offerte à l'ARK

- d) Conférence annuelle 2026 de la International Association for Impact Assessment
- e) Présentation : Modèle d'évaluation remanié du gouvernement fédéral, AEIC
- f) Présentation : Modernisation de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le sud du Québec, MELCCFP

10. Biodiversité et conservation

- a) Projet de parc national Iluiliq

11. Utilisation du territoire

- a) Enjeux liés à l'attribution de baux fonciers au Nunavik
- b) Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire, MAMH

12. Divers

- a) Conférence sur les régimes de protection de l'environnement et du milieu social et le régime de chasse, de pêche et de piégeage prévus dans les chapitres 22, 23 et 24 de la CBJNQ, ECCC
- b) Article de la chronique verte dans le magazine *Tarralik*

13. Prochaines réunions